

PROCÈS VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 05 SEPTEMBRE 2018

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 15

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 30 août 2018 Date d'affichage : 25 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq septembre 2018

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick AUBRY

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Chrystophe BLANZIN	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN			X	
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN			X	
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY	X			
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI			X	
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Monsieur Xavier LOPPINET –

1 – Développement social et solidarité

1.1 – Brochure du Relais Familles

2- Développement Economique

2.1 –BC-2018-1226 - Bail pour le nouveau locataire du Relais Fermier à VICHÉREY

2.2–BC-2018-1227 - Bail précaire pour la Fabrique

2.3–BC-2018-1228 - Contrat P.O.C.E Région/Pays/Interco

3 - Tourisme

3.1–BC-2018-1232 - Organisation du Triathlon à la Base de Loisirs de FAVIERES

4 - Environnement

4.1 – Réflexion sur les transferts de compétence eau / assainissement

5 - Culture

5.1–BC-2018-1229 - convention de partenariat avec le théâtre de cristal pour la mise en place d'un poste de médiation culturelle et programmations de spectacles vivants.

6– Moyens Généraux

6.1–BC-2018-1230 - Vente de portable à la S.C.I Laine

6.2 –BC-2018-1231 - Effacement de la dette de RYDINATURE

1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE

1.1 – BROCHURE DU RELAIS FAMILLE REMISE DANS LE DOSSIER DE SEANCE

2- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 –BC-2018-1226 - BAIL POUR LE NOUVEAU LOCATAIRE DU RELAIS FERMIER A VICHEREY

BAIL COMMERCIAL DU RELAIS FERMIER – SARL LA HOUBLONNIERE

Le Président informe les membres du bureau que Madame Mariotte a cédé son fonds de commerce ainsi que son bail commercial le 06 juillet dernier.

Le bail commercial de ce local commercial situé rue de la Houblonnière à Vicherey s'achèvera le 31 octobre 2019, aussi le Président propose de maintenir le bail actuel et de ne passer un nouveau bail commercial de 9 ans avec la SARL La Houblonnière qu'à compter du 1^{er} novembre 2019 avec les mêmes conditions. Pour information le loyer mensuel actuel s'élève 590€ HT par mois suite aux diverses révisions.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

PRENNENT acte de la cession à la société la Houblonnière du fonds de commerce du Relais fermier et du bail qui y est associé.

DECIDENT de maintenir le bail signé avec Madame Mariotte jusqu'à son terme.

ACCEPTENT de signer un nouveau bail commercial avec la Société la Houblonnière pour le Relais fermier de Vicherey à compter du 1^{er} novembre 2019 avec les mêmes conditions.

2.2–BC-2018-1227 - REPRISE BAIL COMMERCIAL LA FABRIQUE BATIMENT INDUSTRIEL BULLIGNY

Le Vice-Président informe le bureau que l'acquisition du bâtiment occupé par l'Association TEST (La Fabrique) à Bulligny doit se concrétiser avec la signature de l'acte authentique le 6 septembre prochain. Il rappelle également qu'il est envisagé de réaliser des travaux de consolidation de la structure, de désamiantage des plaques de fibrociments de la toiture et de rénovation complète de la couverture, incluant des panneaux photovoltaïques. Pour se faire des aides publiques de l'Etat et de l'ADEME ont été obtenues afin de conforter et de favoriser le développement de l'activité de recyclerie qui occupe la quasi-totalité du bâtiment. Cependant les travaux de déconstruction de la toiture incluant de l'amiante occasionnent des obligations de libération des locaux pour des raisons de sécurité qui vont impacter l'activité de la Fabrique et l'obliger à trouver des solutions extérieures pour le stockage des flux en provenance des déchetteries.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

RECONNAISSENT que les travaux envisagés vont occasionner de fortes perturbations d'activité pour la Fabrique.

SOUHAITENT qu'une solution technique minimisant les perturbations et sans surcoût trop important soit recherchée rapidement.

DECIDENT de maintenir le bail commercial passé avec la SCI BUGADA signé en date du 11 janvier 2017 dont le loyer s'élève à 12 000€ TTC par an en attendant d'avoir une meilleure visibilité sur l'impact des travaux permettant de définir les conditions pour un bail dérogatoire transitoire préalable à la signature d'un bail emphytéotique dès janvier 2020.

2.3–BC-2018-1228 - SIGNATURE DU PACTE OFFENSIVE CROISSANCE EMPLOI (POCE) ENTRE LA REGION GRAND EST ET LES INTERCOMMUNALITES DU PAYS TERRES DE LORRAINE

Le Schéma Régional de Développement Économique, de l'Internationalisation et de l'Innovation (SRDEII) constitue la stratégie offensive, structurante, concertée et fédératrice de la Région Grand Est pour répondre aux besoins des territoires et de leurs entreprises et relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur l'ensemble du Grand Est et de ses territoires.

La Région et les groupements d'EPCI volontaires peuvent décider d'agir ensemble au service de cette ambition de façon complémentaire à travers un contrat partenarial, et ce dans le cadre de leurs champs de compétences respectifs, en tenant compte des missions dévolues à d'autres acteurs intervenant sur le territoire (chambres consulaires, Opérateurs de la création/reprise, agence régionale de l'innovation, agence d'attractivité...).

C'est à cette fin que le Groupement des EPCI composants le Pays « Terres de Lorraine » et la Région souscrivent un « Pacte Offensive Croissance Emploi » (POCE) centré sur des priorités à caractère économique partagées, en cohérence avec le SRDEII et les politiques menées dans l'ensemble de la région Grand Est, au service d'un objectif de croissance, de compétitivité et d'emploi.

Le POCE se base sur les besoins et initiatives du territoire en fonction de ses spécificités, ses atouts et potentiels. Il obéit à une double finalité :

- il constitue le lieu privilégié de dialogue, de co-construction et de coopération entre le territoire Terres de Lorraines et ses composantes et la Région ;
- il identifie des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation qui vont être décisives pour l'avenir du territoire concerné et l'atteinte des objectifs définis dans le SRDEII.

A l'écoute des besoins des entreprises, la Région et les EPCI de Terres de Lorraine œuvrent de concert pour :

- assurer en matière d'économie et d'innovation la convergence et la complémentarité entre les actions de la Région et celles des groupements d'EPCI, partenaires privilégiés de la Région, et réaffirmer le rôle des EPCI dans leurs responsabilités en matière de foncier disponible et d'immobilier ;
- partager les informations et rendre compte aux territoires des aides régionales aux entreprises et actions collectives ;
- susciter ensemble sur le territoire une dynamique de bonnes pratiques et un suivi interentreprises (clusters, projets d'écologie industrielle territoriale, Pôle territorial de coopération économique...), en partenariat avec les autres intervenants dont les agences de développement économique.

Prévu pour une durée de 3 ans prenant fin au 31/12/2021, le POCE est révisable en cours de contractualisation si la conjoncture territoriale ou économique le justifie.

Il s'articule autour de 7 projets structurants, déclinés en 21 actions.

Après avoir pris connaissance de manière plus approfondie du projet de contrat de partenariat, les membres du bureau communautaire :

APPROUVENT le POCE entre la Région Grand Est et les intercommunalités du Pays Terres de Lorraine

AUTORISENT le Président à signer le POCE

3 - TOURISME

3.1-BC-2018-1232 - ORGANISATION DU TRIATHLON DU 09 SEPTEMBRE 2018 – BASE DE LOISIRS DE FAVIERES

Le Vice-président à l'économie et au tourisme propose aux membres du bureau d'attribuer des récompenses aux vainqueurs de l'épreuve sportive intitulée « 4^{ème} Cross triathlon Favières » qui a lieu le 9 septembre 2018 à la base de loisirs intercommunale. L'épreuve sportive est un Cross Triathlon format S, qui consiste à enchaîner une épreuve de natation en eau vive, à l'instar du triathlon classique, une épreuve de vélo tout terrain (VTT) sur sentier ou piste et une épreuve de course à pied hors route (crosscountry, trail). Le format S est configuré de la façon suivante : 500 m de natation – 11 km de VTT – 4 km de course à pied.

Dans le cadre de cette épreuve, il est proposé de donner des récompenses aux 3 premiers de 4 catégories (hommes, femmes, vétérans hommes et vétérans femmes), soit un total de douze concurrents sur les podiums à récompenser :

- Pour les vainqueurs de chaque catégorie : une carte d'abonnement pour la saison 2019 pour leur famille (conjoint et enfants) sur la base de loisirs
- Pour les 2^{ème} et 3^{ème} : une carte d'abonnement pour la saison 2019 sur la base de loisirs.

Après en avoir délibéré, les élus membres du bureau communautaire,

VALIDENT le choix des récompenses tel qu'il figure dans la présente délibération.

4 - ENVIRONNEMENT

4.1 – REFLEXION SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCE EAU / ASSAINISSEMENT

Débat sur le transfert des compétences eau/assainissement – loi parue au journal officiel du 5 août 2018

La loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes est parue au Journal officiel ce 5 août. Elle met fin à un parcours législatif débuté il y a près d'un an pour répondre aux inquiétudes des élus locaux, en particulier dans les territoires ruraux. Le texte entérine la ligne à laquelle le gouvernement s'est tenu tout au long de la navette parlementaire : donner une marge de manœuvre - via une minorité de blocage - aux communes membres de communautés de communes souhaitant différer au plus tard en 2026 le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement prévu par la loi Notre au 1er janvier 2020.

Les élus du bureau communautaires souhaitent interpellier le sous-préfet afin de se forger une compréhension identique de la note ministérielle envoyée fin août et de clarifier la question des eaux pluviales. De même, les élus se posent la question de la faisabilité juridique d'un transfert de compétence qui ne concernerait que la sécurisation en eau potable.

CULTURE

5.1-BC-2018-1229 - CONVENTION TRI ANNUELLE 2019-2021 POUR LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES VIVANTS, SALLE VANNES LE CHATEL ET SALLE FAVIERES.

Contexte

Le Pays de Colombey et du Sud Toulinois travaille depuis de nombreuses années avec la volonté de développer l'accès à la culture pour tous et sous toutes ses formes. La Communauté de Communes outil de développement

local au service du territoire, accompagne et coordonne cette dynamique en faisant le lien entre toutes les forces vives du territoire.

Le partenaire privilégié de cette dynamique, et notamment du développement du spectacle vivant en milieu rural, est incontestablement le réseau associatif avec qui nous menons un travail de fond quant à la sensibilisation à l'accueil de spectacles.

Toutefois nous pensons qu'il est nécessaire d'améliorer encore ce partenariat afin coller au plus près des besoins des habitants en restant vigilant à ne pas s'éloigner de ce qui fit notre fondement.

La programmation de spectacles vivants reste basée sur les propositions que font les compagnies professionnelles locales, régionales et nationales dans le cadre des festivals et autres manifestations dans lesquelles se rendent les professionnels afin de visionner les spectacles pour ensuite les proposer au territoire.

Depuis maintenant deux saisons, une nouvelle dynamique a vu le jour grâce à l'arrivée d'un nouvel outil sur le territoire, la salle de spectacle située sur la zone de la Garenne à Vannes le châtel et gérée par l'Association du Théâtre de Cristal.

Ce nouvel outil de développement culturel a permis d'augmenter le nombre de représentations sur le territoire et répondre ainsi à une demande de plus en plus présente. Il a entraîné également, depuis l'année dernière le développement d'une programmation jeune public à travers le réseau école.

En Janvier 2019, une nouvelle salle culturelle verra le jour sur notre territoire avec pour objectifs principaux de rassembler les générations et les habitants du Sud du pays.

Cette petite salle d'une capacité de 50 places est donc un nouvel outil sur lequel la CC compte s'appuyer pour élargir et capter un public nouveau.

Coût du projet global annuel : 26 014 €

- 16 000 € cachets artistiques, déplacements
- 10 014 € Régies, restaurations, hébergements, Plaquette communication, SACD.

Répartitions des charges :

- CC	18 209.80 € soit 70%
- Commune FAVIERES	3 902.10 € soit 15%
- Association du Théâtre de Cristal	3 902.10 € soit 15%

Le vote :

Monsieur Christophe BLANZIN ne participe pas au vote

Nombre de votants : 14

POUR : 13

Abstention : 1

NON : 0

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,

APPROUVENT la mise en place d'une convention tri annuelle pour la programmation de spectacles vivants dans les salles culturelles de Favières et de Vannes le Châtel (zone la garenne)

AUTORISENT le Président à signer la convention tri annuelle 2019-2021 avec l'association théâtre de cristal et la commune de Favières pour la mise en place de la programmation culturelle.

6- MOYENS GENERAUX

6.1-BC-2018-1230 - VENTE MATERIEL INFORMATIQUE SCI LAINE

La SCI LAINE sollicite la communauté de communes pour l'achat d'un portable informatique LIFEBOOK A555 acquis pour un montant de 560 € TTC BU34/2017/136/2183 en 2017

Il est proposé de céder ce matériel pour 448 €

MARQUE = FUTSIJU – descriptif = LIFEBOOK A 555 – coût d'acquisition 560 € TTC – année 2017

VNC = 339,60 € - prix de la cession / reprise 448€

Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire

VALIDENT le prix de cession de l'ordinateur portable décrit ci-dessus à hauteur de 448 € pour l'entreprise la SCI LAINE

AUTORISENT de procéder aux écritures comptables de régularisation

6.2 -BC-2018-1231 - DEPENSE IRRECOUVRABLE – RYDINATURE

Le tribunal de commerce de Nancy a prononcé le 07/03/2017 la liquidation judiciaire et a également prononcé l'insuffisance d'actifs par jugement le 27.03.2018 pour la SARL RYDINATURE, locataire du 01.05.2015 au 02.05.2016 à la pépinière AGRINOVAL (atelier2). Le montant de la créance définitive est de 798.76 € pour insuffisance d'actif, la dette est prononcée définitivement et en totalité irrécouvrable.

Conformément à la réglementation, la trésorerie a engagé les démarches pour recouvrer la recette, cependant, considérant la radiation de l'entreprise, la trésorerie nous informe qu'il est nécessaire d'imputer cette créance en produits irrécouvrables pour un montant de 798.76€ c/6542 (pour rappel loyer : 460.00€HT)
Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire :

AUTORISENT l'inscription du produit irrécouvrable au c/6542 pour un montant de 798.76 €.

Ordre d'arrivée des délibérations

BC-2018-1226 - Bail pour le nouveau locataire du Relais Fermier à VICHEREY
BC-2018-1227 - Bail précaire pour la Fabrique
BC-2018-1228 - Contrat P.O.C.E Région/Pays/Interco
BC-2018-1232 - Organisation du Triathlon à la Base de Loisirs de FAVIERES
BC-2018-1229 - convention de partenariat avec le théâtre de cristal pour la mise en place d'un poste de médiation culturelle et programmations de spectacles vivants.
BC-2018-1230 - Vente de portable à la S.C.I Laine
BC-2018-1231 - Effacement de la dette de RYDINATURE

Levée de séance 23 h 15

Pour Extrait Certifié conforme
Le président
Philippe PARMENTIER

